

POSTULAT

(motion transformée en postulat au stade du développement)

Auteurs	Manfred Schmid, CVPO, et Mischa Imboden (suppl.), CVPO
Objet	Nivellement des coûts qui explosent dans le domaine des subventions aux caisses-maladie
Date	14.06.2013
Numéro	2.0021

En 2000, 8 millions de francs ont été versés à titre de subventions de caisses-maladie. Le budget 2013 prévoit déjà 112 millions de francs. A ce jour, la totalité des aides se monte à 198 millions de francs.

Le canton du Valais connaît un tournant en matière de tenue des finances. Il est urgent de faire des économies et des coupes douloureuses dans le budget sont inévitables.

8,7 % du revenu annuel moyen des familles valaisannes sont consacrés aux primes de caisses-maladie. En comparaison fédérale, le Valais est très bien positionné.

Actuellement, le canton du Valais paie 55 % de la totalité des subventions allouées aux caisses-maladie. Alors que le canton de Schwyz ne paie par exemple que 25 %.

Aujourd'hui, notre canton verse chaque année 350 millions de francs en subventions à des personnes physiques. La majorité de ses aides sont justes et nécessaires.

Ces dernières années, la législation fiscale a été – à juste titre - rendue favorable aux familles et ces dernières ont été soulagées. Les allocations familiales sont élevées dans notre canton et doit en rester ainsi.

Les critères d'éligibilité pour le subventionnement des primes d'assurance-maladie ne correspondent plus à la situation financière du canton du Valais.

Conclusion

Par cette motion, le DSSC est enjoint de modifier les bases légales relatives aux primes des caisses-maladie afin d'atteindre une baisse des coûts de 10 millions de francs par an, prenant comme référence les comptes de l'année 2012.